



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-02-2025 /

Dossier complet le : 14-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001622/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de moins de 1 MWc au lieu-dit La Mailleterie, Vion 72300 -
Coordonnées géographiques : Longitude : 00°17,03" O ; Latitude : 47°48,42" N

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MANA ENERGIES

Raison sociale

MANA ENERGIES

N° SIRET

85269685500026

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

MARTIN

Prénom(s)

Kyliann

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour objectif de revaloriser une friche d'activités en y implantant une centrale photovoltaïque au sol, contribuant ainsi à la transition énergétique et à l'indépendance énergétique des territoires grâce à une production locale d'électricité.

Ce projet comprend :

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 999 kWc,
- Installation de modules photovoltaïques sur structures fixées par longrines,
- Pose des chemins de câbles électriques et raccordement au réseau public (c'est-à-dire pas d'enfouissement)
- Aménagement des accès,
- Création éventuelle de pistes nécessaires à la maintenance.
- Installation de la citerne souple de 120 m³

Les parcelles concernées, d'une surface totale de 2,7 ha, sont situées sur une friche

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à valoriser un foncier ayant servi comme lieu de dépôt de matériaux de chantier en créant une centrale photovoltaïque au sol. Il s'agit de redonner une utilité à ce terrain, qui n'a pas de vocation agricole ou autres, tout en contribuant à la transition énergétique et à la production d'électricité bas carbone et locale. Ce projet participera ainsi à atteindre les objectifs locaux et nationaux en matière de développement des énergies renouvelables.

La totalité de l'énergie électrique sera injectée sur le réseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent a :

- Libérer l'emprise du projet par un débroussaillage
- Poser la clôture, le portail et créer l'accès ainsi que la voirie
- Pose des longrines, support des structures en acier galvanisé et des panneaux fixes sur ces dernières par un assemblage mécanique solide et résistant aux charges mécaniques
- Monter les structures
- Monter les panneaux photovoltaïques
- Poser les chemins de câbles électriques
- Décharger le local technique et le raccorder au réseau électrique
- Réaliser les différents tests de mise en service

La durée du chantier est de 3 mois environ

Concernant le raccordement électrique, à ce stade du projet, le tracé du raccordement électrique externe ainsi que les modalités de raccordement ne sont pas connus précisément. La centrale photovoltaïque, du fait qu'il s'agit d'une centrale de moins d'un mégawatt-crête, ne devrait pas être raccordée directement à un poste source mais sur une ligne souterraine moyenne tension HTA offrant une capacité de transfert suffisante. Le poste source le plus proche est celui de Vion, à 1.5 km au nord du projet. Celui-ci dispose de :

- 105,2 MW correspondant à la capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation d'une durée d'au moins 30 ans consiste à entretenir la végétation sous les panneaux par une fauche régulière ou par du pastoralisme. Cet entretien sera assuré par le porteur du projet. Aucun produit nocif pour l'environnement ne sera utilisé.

La réalisation d'opérations de maintenance préventive et/ou curative se fera avec une fréquence d'intervention de deux fois par an en moyenne. Le site et les installations techniques seront, par ailleurs, télé-surveillés à distance 24h/24.

Le démantèlement et le recyclage de toutes les installations construites se feront dans les 6 mois suivant la fin d'exploitation. Les panneaux photovoltaïques seront recyclés via la filière SOREN. La durée du démantèlement est d'environ 2 mois.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur au point bas des panneaux photovoltaïques	(1.1, metres)
Hauteur au point haut des panneaux photovoltaïques	(2.7, metres)
Superficie de panneaux photovoltaïques	(0.41, hectares)
Superficie du local technique	(18, metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° O ° ° " ° Lat. : ° ° ° N ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° ° ° ° ' ° " ° Lat. : ° ° ° ° ° ° ' ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° ° ° ° ' ° " ° Lat. : ° ° ° ° ° ° ' ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche (type 2 numero 740000084 - Foret de Pince) est située a 2.4 km a l'ouest du projet. Aucun zonage d'inventaire ZNIEFF de type 1 n'a été recensé a proximité du site d'implantation du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site se situe sur un site classe comme pollue par le PLUi Sabolien
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet engendrera peu de prélèvement d'eau. Un lavage sera réalisé une fois par an
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Concernant le raccordement au réseau électrique, les incidences de ce dernier seront très limitées : L'enfouissement du câble nécessitera un remaniement de terre sur une profondeur de 50 cm à 1 m de profondeur et

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'entrainera aucun prelevement de ressources , et n'aura pas d'impact sur les équipements d'assainissement ou d'alimentation en eau potable. Un léger prelevement d'eau sera nécessaire pour alimenter la citerne incendie au démarrage de l'exploitation du parc photovoltaïque
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site se situe sur un sol artificialisé et imperméabilisé ou la faune et la flore est quasi inexistante. Par ailleurs, les structures étant des longrines, elles permettent une réversibilité totale à la fin de l'exploitation de la centrale. Ainsi, à travers cette solution technique et l'état du terrain, la centrale aura encore moins d'impact sur la biodiversité, qui est, pour rappel, quasi inexistante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur une friche imperméabilisée donc il ne consomme pas d'espace NAF. En outre, toutes les dispositions seront prises pour respecter la loi ZAN : hauteur au point bas de 1.1m, inter rangée minimale de 2 mètres (celle-ci sera de 2.85 mètres), pieux en métal, clôture non occultante, mise en place d'une piste interne perméable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant la phase chantier, des déplacements et un certain trafic sont à prévoir, mais ils resteront temporaires, avec une durée de chantier estimée entre 1 et 3 mois. L'intensité du trafic sera plus marquée au début des travaux, principalement en raison des camions de livraison. Cependant, cette circulation restera irrégulière et limitée.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'enfouissement des câbles sera source d'émissions sonores du fait du fonctionnement des engins de chantier. Cela peut notamment gêner les riverains à proximité des routes allant faire l'objet des travaux. L'arrêt du 22 mai
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Concernant le raccordement, les travaux de réalisation et rebouchage des tranchées seront source d'émissions de poussières, pouvant se déposer sur la végétation et les bâtiments alentours. Selon les conditions météo, l'envol de poussières peut être significatif. Ce risque d'envol de poussières est limité par le compactage des sols en phase de rebouchage et les terrains parcourus (voies de circulation et accotements).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les haies existantes seront renforcées afin de réduire les covisibilités depuis la départementale D306. En ce qui concerne le raccordement, l'enfouissement intervenant au droit de chaussées existantes, le risque de découverte fortuite est considéré comme très faible voire nul (zones déjà remaniées). Sur le plan paysager, le chantier interviendra selon le
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'enfouissement du câble nécessitera un remaniement de terre sur une profondeur de 50 cm à 1 m de profondeur et jusqu'à 1 m de largeur. Ceci concernera principalement des sols déjà artificialisés et remaniés : chaussées de routes existantes, accotements de routes existantes. Aussi, le risque de détérioration de la structure du sol, pouvant entraîner des conséquences sur la végétation et

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Tout d'abord, le chantier sera organisé de manière à débuter en période écologique non sensible, afin de protéger la faune et la flore locale durant les phases critiques, telles que la reproduction et la nidification. Voici le calendrier pour les différentes phases du chantier :

- Démarrage du chantier : afin de limiter les risques de mortalité et de dérangement d'individus, les travaux d'élimination des végétaux et d'élagages d'arbres devront avoir lieu de préférence en septembre-octobre.
- Suivi du chantier : une fois ces travaux préalables effectués, le chantier (réalisation des fondations, mise en place des installations, livraisons du matériel, essais de mise en service et démarrage de la production, etc.) pourra se poursuivre indépendamment de toute considération calendaire, sans interruption de travaux. L'activité permanente à l'intérieur du site suffira à dissuader l'installation des espèces animales et empêchera tout risque de destruction par piétinement.
- Continuité des travaux : une fois commencés, les travaux devront être réalisés en continu. Il faudra donc éviter d'interrompre le chantier pendant une période trop longue au risque de permettre aux oiseaux et à la faune terrestre de s'installer dans l'emprise du chantier. Dans le cas d'une interruption forcée du chantier de longue durée, la zone chantier devra faire l'objet d'une visite par un écologue afin de confirmer la non-recolonisation du site par la faune.
- Entretien de la végétation en phase exploitation : l'entretien de la végétation tel que l'élagage et le débroussaillage au niveau des installations devront se faire en dehors des périodes sensibles : réaliser un premier passage pour la faune mécanique préférentiellement en

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur une friche polluée ou imperméabilisée. Par ailleurs, l'installation des panneaux photovoltaïques se fera à l'aide de longrines, garantissant une faible imperméabilisation du sol et permettant une réversibilité totale du site après l'exploitation, grâce au démantèlement.

Ce projet photovoltaïque ne crée pas de conflit d'usage, il respecte son environnement paysager et n'a pas d'incidence environnementale.

Compte tenu de ces éléments nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **CIAVALDINI**

Prénom Evan

Qualité du signataire Chef de projets photovoltaïque

À Rennes

Fait le 21-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)